

Aux ressortissants de l'Union Européenne

Le 7 juin 2009 auront lieu les élections au Parlement Européen.

1. Si le 7 juin 2009:

- vous avez 18 ans,
- votre domicile est régulièrement fixé en Pologne,
- vous n'êtes pas privé de vos droits électoraux dans l'État membre de l'UE dont vous êtes ressortissant,

vous avez le droit de voter aux élections au Parlement Européen sur le territoire polonaise.

Votre inscriptions dans le registre des électeurs constitue la condition de votre participation aux élections. Déposez votre demande et votre déclaration d'être titulaire du droit de vote à l'office de la commune où vous habitez.

Vous trouverez le modèle de la demande et de la déclaration à l'office de votre commune ou sur le site internet www.mswia.gov.pl

2. Si le 7 juin 2009:

- vous avez le droit d'élire les députés du Parlement Européen,
- vous avez 21 ans,
- vous n'avez pas été puni pour un délit intentionnel, poursuivi sur la voie d'accusation publique,
- vous habitez à titre permanent depuis au moins 5 ans en Pologne ou sur le territoire d'un autre État membre de l'UE,

vous avez le droit de vous présenter comme candidat au poste de député du Parlement Européen sur le territoire polonais.

Les candidats au poste de député du Parlement Européen sont déclarés par des comités électoraux.